

LE REGLEMENT

L'Amicale des Coureurs de Fond d'Auvergne organise le **Samedi 7 décembre 2024** le **15^{ème} Noct'BlanzaTrail**", course pédestre se déroulant de nuit à la frontale.

Départ et arrivée au Complexe sportif de Blanzat.

Temps limite : 2 heures 30.

Retrait des dossards : le 7 décembre sur place de **15h à 17h**

PARCOURS :

2 parcours (sur quasiment 100% de chemins) sont proposés avec pour chacun d'eux une vue exceptionnelle sur Clermont illuminé :

La "DECOUVERTE" :

12 Km - dénivelé + : 380 m - (départ à 17h 30)

Plus spécialement à l'intention des néophytes de la course en nocturne. Le parcours effectue d'abord une petite boucle plate de 1 km avec retour au stade avant de partir à l'assaut du site des côtes de Clermont par le col de Bancillon et de rejoindre ensuite l'arrivée en passant par l'ancienne carrière et le plan d'eau.

Cette course peut s'effectuer soit en **individuel** soit en **duo** (même sexe ou mixte) avec impératif de franchir ensemble la ligne d'arrivée.

DROITS D'ENGAGEMENT

Solo : 13 € jusqu'au 6 décembre (frais de gestion non inclus) - 15 € sur place dans la mesure des places disponibles.

Duo : 25 € jusqu'au 6 décembre (frais de gestion non inclus) - 30 € sur place dans la mesure des places disponibles.

1€ par coureur sera reversé à l'AFM Téléthon

La "TRANS-CÔTES" :

18 Km - dénivelé + 580 m - (départ à 18h 00)

Après une petite boucle plate de 2,5 km, le parcours bascule vers la partie ouest de la Croix de Neyrat. Il part ensuite à l'assaut des côtes de Clermont par le puy de Var et le col de Bancillon avant de rejoindre l'arrivée en passant par l'ancienne carrière et le plan d'eau.

Course en solo exclusivement.

DROITS D'ENGAGEMENT

17 € jusqu'au 6 décembre (frais de gestion non inclus) - **20 €** sur place dans la mesure des places disponibles.

1€ par coureur sera reversé à l'AFM Téléthon

PARTICIPATION :

Ouvert à toutes et tous, licenciés ou non, à partir de la catégorie :

- Junior pour la TRANS-CÔTES (né en 2007 et avant)

- Cadet pour la DECOUVERTE (né en 2009 et avant)

RECOMPENSE :

Souvenir à tous.

Collation à l'arrivée

ASSURANCE :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres de s'assurer personnellement. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

SECURITE :

Frontale (ou autre source lumineuse) obligatoire.

Surveillance médicale assurée.

INSCRIPTIONS :

Nombre limité à **500** participants pour l'ensemble des 2 épreuves

Fournir **impérativement** avec l'inscription et le règlement, la copie de la licence ou l'attestation fournie après avoir rempli le questionnaire du Parcours Prévention Santé (PPS) sur <https://pps.athle.fr/>.

Attention : l'inscription ne sera **validée** qu'après fourniture d'un dossier complet.

Privilégier l'inscription en ligne : [http :www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com)

Possibilité de s'inscrire par courrier. Envoyer à : Mairie ACFA, 149 rue de la République – 63112 BLANZAT

CONTACT :

Jacky REY: 06 37 00 63 12

Courriel : rey.jack@wanadoo.fr